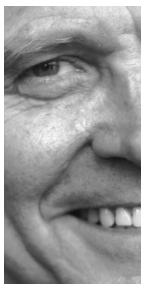




Licence FFPLUM 2010

Un acte volontaire et militant



Droits réservés

C'est parce que l'acte de prendre une licence à la FFPLUM n'est pas une obligation réglementaire, ni une nécessité pour pratiquer le vol Ultra Léger Motorisé que chaque adhésion revêt une dimension militante : elle marque en effet une volonté farouche de chacun d'entre nous de participer à la pérennisation d'une réglementation particulièrement bien adaptée, unique au monde, mais aussi à l'amélioration de ce qui doit encore l'être ou d'en gommer les imperfections.

Nous nous devons par ailleurs d'être présents partout où se joue notre destin ; et aujourd'hui notre « champ de manœuvre » politique se situe dans les vastes limites d'un triangle dont les bornes sont Paris, Bruxelles et Cologne.

Ainsi, pour réussir tout cela, il faut des idées et des hommes pour les réaliser de même que des moyens et des finances pour les mettre en œuvre. Mais aussi, et tout autant, une vraie philosophie pour nous guider et une forte et réelle représentativité pour convaincre.

Votre adhésion est donc nécessaire, indispensable et utile à la vie et au développement de notre mouvement ULM. De cette adhésion, additionnée à celles des autres pilotes de notre grande communauté, dépend étroitement le respect que l'on nous accordera, l'écoute dont nous bénéficierons, les résultats que nous obtiendrons.

Par avance nous souhaitons la bienvenue à tous les pilotes qui rejoignent la Fédération pour la première fois et remercions de leur fidélité ceux qui nous soutiennent depuis plusieurs années.

**Ensemble nous serons forts.
Ensemble nous saurons nous soutenir.
Ensemble nous saurons convaincre et gagner.**

**Bons vols en 2010 !
Bien amicalement**

Dominique Mereuze
Président de la FFPLUM





L'UFEGA (Union des Fédérations Gestionnaires des Assurances) regroupera à compter du 1^{er} janvier 2010 plusieurs fédérations aéronautiques auxquelles est venue s'ajouter la FFVL. C'est donc avec un poids de près de 60 000 licenciés que l'UFEGA a mené un appel d'offres à compagnies d'assurances pour les programmes d'assurances fédéraux pour 2010 2011 2012.

Voici les principales nouveautés issues des négociations auprès des différents assureurs :

→ **RESPONSABILITE CIVILE : pas d'augmentation tarifaire** depuis 2005 malgré l'envolée des procédures judiciaires en cas d'accident et les mises en cause de plus en plus fréquentes des dirigeants de clubs.

L'assureur fédéral pour la partie aéronautique demeure le GIE LA REUNION AERIENNE.

Pour les risques terrestres d'exploitation, l'assureur retenu est le GAN EUROCOURTAGE.



et même :

- Une **augmentation** de la limite du plafond assuré en RC aéronautique à hauteur de 5 000 000 € par événement (tous dommages confondus) au lieu de 4 600 000 €.
- Un contrat **spécifiquement négocié** par la FFPLUM en cas de mise en cause au pénal et sur leurs biens propres, des dirigeants de structures affiliées (assureur AIG devenu CHARTIS).

Enfin une seule et unique assurance RC pour les professionnels de l'ULM et du Vol Libre : si vous êtes pilote instructeur d'ULM à titre professionnel licencié à la FFPLUM, vous pouvez désormais être assuré en Responsabilité Civile pour votre activité de moniteur ou d'instructeur de parapente ou delta à titre professionnel. Cette solution vous est accessible moyennant une surprime forfaitaire de 30 € par an.

→ **INDIVIDUELLE ACCIDENT PILOTE (Y COMPRIS ASSISTANCE) : des garanties élargies et encore plus performantes.**

- Un capital de 16 000 € versé **rapidement** au bénéficiaire désigné en cas de décès de l'assuré
- Une **seule** Assurance IA et une **seule** prime d'assurance au sein de l'UFEGA pour une pratique aéronautique encore élargie au parapente, deltaplane, kite et cerf-volant. Rappel : si vous êtes licencié dans une autre fédération appartenant à l'UFEGA, votre Individuelle Accident vous garantit pour toutes les pratiques de l'UFEGA (ULM, vol à voile, hélicoptère, avion éligible au RSA). Pas besoin de payer plusieurs fois...
- **Augmentation** des remboursements de frais médicaux restés à charge : 3 000€ au lieu 2 300€
- Une prise en charge des conséquences de l'accident à compter d'un taux de **12% d'invalidité au lieu de 15%**
- Des indemnités journalières forfaitaires de **30€ par jour** à qui subit une perte de revenus justifiée
- Des frais de recherche et de secours en mer, désert, montagne couverts **jusqu'à 10 000€ par accident**
- Une assistance auprès d'un nouvel assistant (AXA ASSISTANCE) et des garanties dans le **Monde Entier**, excepté quelques pays.
- De nouvelles garanties d'assistance en cas d'accident :
 - Envoi d'un médecin sur place à l'étranger
 - Soutien psychologique en cas d'accident aérien
 - Pilote de remplacement en cas de problème médical ou décès

→ **INDIVIDUELLE ACCIDENT pour vos passagers : une baisse du tarif de 50 € à 30 €.**

- Vos passagers sont bien entendu assurés pour leurs propres dommages corporels dès lors que vous avez souscrit une assurance RC UTILISATEUR BIPLACE. Toutefois, grâce à l'IA PASSAGER, vous couvrez tous les passagers que vous transportez toute l'année en leur garantissant en plus un capital DECES INVALIDITE à hauteur de 16 000 €. Pilote biplaceur et instructeur, n'oubliez pas cette garantie essentielle !

→ **UNE BAISSSE DU COUT DE LA PROTECTION JURIDIQUE :**

- Grâce à votre nouvel assureur de PROTECTION JURIDIQUE qui est PROTExIA, filiale du Groupe ALLIANZ, bénéficiez d'une véritable assistance juridique qui va de la recherche d'une solution à l'amiable à la participation aux frais et honoraires en cas de procédure judiciaire.
- La cotisation de PROTECTION JURIDIQUE incluse dans le coût de votre licence FFPLUM passe de 3.67 € à 3.50 €.

→ **UN NOUVEAU SYSTEME DE FIDELISATION DES STRUCTURES AFFILIEES :**

Pour remercier de leur fidélité les structures qui recommandent le contrat d'assurances fédéral souscrit auprès de LA REUNION AERIENNE à leurs membres, AIR COURTAGE vous propose de vous inscrire au programme de fidélité qui remplacera désormais l'ancien système communément appelé « Attestations Partenaires ».

Pour bénéficier de ce programme, il conviendra de vous connecter à partir du 1er janvier 2010 sur le site Internet www.air-assurances.com **Espace Parten'Air**. Vous pourrez ainsi créer votre espace et déclarer le nombre de pilotes que vous avez « fédéré » au sein du contrat fédéral (sans plus avoir besoin de les déclarer nominativement) et accéder aux offres spécialement déclinées pour vous.

→ **Et toujours vos interlocuteurs dédiés chez le courtier fédéral AIR COURTAGE ASSURANCES pour vos besoins d'informations complémentaires et assurances optionnelles :**

→ Site Internet à disposition des structures et des licenciés : www.air-assurances.com rubrique AIRSPORTS Assurances Espace FFPLUM.

Vous y retrouverez notamment :

- Les contrats, guides et notices d'assurances en téléchargement
- Conseil et information aux licenciés et structures sur les garanties optionnelles :
 - assurance INDIVIDUELLE ACCIDENT pour des capitaux complémentaires à la licence et assurance 2010
 - assurance CASSE des autogires, pendulaires et multiaxes
 - assurance RC PLATEFORME ULM
 - assurance HANGAR
 - assurance RC ORGANISATEUR DE MANIFESTATIONS AERIENNES.



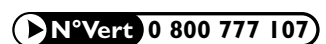
A.I.R. COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'Entreprises "Pierre Blanche" - Allée des Lilas - BP 70 008 - 01155 ST VULBAS CEDEX

Fax : 04 74 46 09 14

Site : www.air-assurances.com / Rubrique AIRSPORTS Assurances / Espace FFPLUM

Email : ffplum@air-assurances.com



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE